

LE VACCIN CONTRE L'ISOLEMENT & LA DÉSINFORMATION DES ESI

Sérum

Avril | Mai | Juin 2024 | gratuit

n°78

FNESI

DOSSIER

Le 9 juin 2024 l'avenir du peuple européen ?

> RETOUR SUR

Le Week-end
Bien-être p.6

> AFFAIRES SOCIALES

Un outil de lutte contre
la précarité étudiante p.7

> VOS DROITS

Road to...
la diplomation p.15

DÉCOUVREZ
LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE
PROPOSÉ PAR LE
C.G.O.S



Le C.G.O.S est à vos côtés aujourd'hui pour demain !

Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S

Elle a été créée par des hospitaliers pour les hospitaliers, à l'initiative du C.G.O.S, il y a 60 ans.

100 % dédiée aux agents hospitaliers, elle aide à limiter votre perte de revenus subie à la retraite, en constituant un revenu complémentaire à votre retraite de base.

Elle offre en plus une vraie liberté de choix, que ce soit sur le montant des cotisations ou sur la façon de récupérer l'épargne retraite le moment venu.

Découvrez tous les autres avantages sur crh.cgos.info ou en appelant le 0800 005 944 (service et appel gratuits).

Et en +

- ⇒ Offre jeunes jusqu'à 40 ans
Un mois de cotisation offert chaque année, jusqu'à vos 40 ans (10 ans maximum).
- ⇒ Économies d'impôt
Possibilité de déduire 100% de vos cotisations de votre revenu net global (selon législation fiscale en vigueur).



**COMPLÉMENTAIRE
RETRAITE** DES HOSPITALIERS
L'ÉPARGNE RETRAITE DU C.G.O.S

Sommaire

- > 4 ACTUALITÉS
Sylvaine MAZIERE-TAURAN, nouvelle présidente de l'Ordre National des Infirmiers
- > 5 ADHÉRER
Cultiver l'engouement étudiant tout en se préparant pour la rentrée associative !
- > 6 RETOUR SUR
Retour sur le WEBE
- > 7 AFFAIRES SOCIALES
Guide des Aides Sociales : un outil de lutte contre la précarité étudiante
- > 8 DOSSIER



Le 9 juin 2024 : l'avenir du peuple européen ?

- > 14 CULTURE
Évolution des sciences infirmières
- > 15 VOS DROITS
Road to... la diplomation
- > 16 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Entretien : Aurore MARGAT, directrice de l'École Universitaire de Recherche en Sciences Infirmières
- > 17 INTERNATIONAL
Le One Health dans les formations en sciences infirmières, un projet d'avenir ?
- > 18 INNOVATION SOCIALE
Et si on parlait Hôpital des Nounours avec le réseau ?
- > 19 FORMATION
Et les Prépa Privées ?
- > 20 DANS VOTRE ASSO
Du tutorat dans mon établissement de formation ?
- > 21 DIVERTISSEMENT
Madame HOFMANN

édito

Droits des candidat·e·s étranger·ère·s en danger, un recours au Conseil d'État déposé !

Le 6 février 2024, deux textes relatifs à Parcoursup sont parus : un décret, autorisant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à prendre des mesures telles que la limitation voire l'interdiction de vœux, pour les candidat·e·s étranger·ère·s ; et un arrêté limitant le nombre de vœux des candidat·e·s étranger·ère·s pour la formation socle infirmière. Le 6 février 2024, le gouvernement a asséné un nouveau coup aux étranger·ère·s : la FNESI ne cautionne pas ces mesures xénophobes et discriminatoires.

C'est en ce sens que deux requêtes ont été déposées au Conseil d'État, le 26 mars 2024, aux côtés de Maître Florent Verdier, avocat avec lequel la FNESI collabore depuis plusieurs années, avec le soutien de la Fédération des Associations Générales Etudiante (FAGE). La première action était une requête en référé-suspension, procédure d'urgence invoquée afin de demander la suspension de ces textes, dans le but de ne pas pénaliser les candidat·e·s étranger·ère·s pour la procédure 2024. Une audience s'est tenue le 8 avril 2024 durant laquelle la FNESI a été entendue : cette première requête a été rejetée par le Conseil d'État, ne reconnaissant pas le caractère de l'urgence qui était avancé.

La seconde action est une requête en annulation, afin de demander à ce que le décret et l'arrêté soient annulés. Dans l'attente d'avoir une audience concernant cette dernière, nous ne garderons pas le silence : les candidat·e·s étranger·ère·s sont une richesse et doivent avoir les mêmes droits et chances que tou·te·s !

Rafik Bey, Vice-Président en charge de la Défense Des Droits





Sylvaine MAZIERE-TAURAN, nouvelle présidente de l'Ordre National des Infirmiers

Les instances ordinales, au niveau départemental, régional et national, se renouvellent tous les 3 ans par moitié. Les élections ont eu lieu entre fin 2023 et début 2024. Le 18 avril 2024, lors de la première réunion du conseil national, Sylvaine MAZIERE-TAURAN a été élue Présidente du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers.

FNESI : Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Sylvaine MAZIERE-TAURAN, je suis infirmière diplômée d'état, j'ai également une formation d'infirmière anesthésiste, j'ai ensuite obtenu un diplôme de management des services de santé à l'Université Lyon 3. Je suis également experte visiteur HAS.

FNESI : Quels sont vos projets en tant que nouvelle présidente de l'ordre ?

Je souhaite placer mon mandat dans le cadre d'un travail participatif, avec les élu-e-s de mon bureau qui m'ont soutenue et qui ont accepté de s'engager à mes côtés pour travailler ensemble et avec tou-te-s les élu-e-s régionaux-ales et départementaux-ales mais également avec les professionnel-le-s représentatif-ve-s.

De nombreux chantiers nous attendent, ou doivent être poursuivis. En priorité l'aboutissement du décret de compétences qui va permettre le positionnement de notre profession. Ensuite, nous devons nous mettre en ordre de marche pour obtenir la réingénierie des spécialités et l'accès direct pour les Infirmier-ère-s en Pratique Avancée. La promotion du ratio par malade pour une meilleure qualité et sécurité des soins est également une de nos préoccupations.

Nous allons porter la voix de tou-te-s les professionnel-le-s dans leurs spécificités. Les infirmier-ère-s en santé au travail, de

la santé scolaire, de la psychiatrie et du secteur médico-social sont au cœur de nos préoccupations.

Nous devons également participer aux discussions concernant la fin de vie et notamment défendre le principe de la clause de conscience. D'autres sujets de société vont nous demander d'être force de propositions comme le grand âge ou le handicap.

L'universitarisation, le développement de la recherche et des départements universitaires de sciences infirmières constituent une de nos préoccupations.

“Notre profession est capable, au fil des évolutions du système de santé, de s'adapter et de progresser”

FNESI : Que pensez-vous des annonces de Monsieur le Ministre Frédéric Valletoux ?

La création d'une consultation infirmière va contribuer à la valorisation de l'identité professionnelle et reconnaître la clinique infirmière pratiquée par nos consœurs et confrères au sein des établissements et en ambulatoire.

La possibilité de prescription, notamment les antidouleurs, est également une opportunité d'améliorer l'accès au soin.

Enfin, le développement de dispositifs permettant l'exercice coordonné nous paraît indispensable pour le système de soins et réduire les inégalités sociales de santé.

FNESI : Quelles sont vos visions et perspectives pour le futur des infirmiers et infirmières ?

Nous avons une profession qui est capable, au fil des évolutions du système de santé, de s'adapter et de progresser. Nous avons pu le voir avec le développement de la pratique avancée qu'il faut continuer à renforcer, par la parution des décrets d'application. L'universitarisation et l'attractivité vont être des enjeux futurs. Il va falloir trouver des solutions innovantes pour fidéliser les infirmier-ère-s et leur proposer des opportunités d'évolutions professionnelles et notamment dans le champ de la discipline des sciences infirmières. Les politiques de santé et l'université doivent intégrer cette évolution et permettre d'ouvrir la voie à la recherche et à l'autonomie de la profession.

*Pauline Bourdin, Présidente
Marie Richetin, Vice-Présidente en charge
des perspectives professionnelles et
du numérique en santé*



Week-End de Passation du BDE Infirmiers Rouen de 2023

Cultiver l'engouement étudiant tout en se préparant pour la rentrée associative !

L'été arrive, et après, c'est la rentrée ! Voici quelques pistes pour que ton association puisse la démarrer sur les chapeaux de roues ! Tu viens peut-être d'intégrer l'association ou alors tu t'apprêtes à passer la main ? Nous allons également aborder les passations !

À la rentrée, l'enjeu pour ton association est de se faire connaître auprès des étudiant-e-s arrivants en formation et de retrouver celles-ceux passé-e-s dans les années supérieures. Pour cela, reprend contact dès le mois d'août avec la direction de ton établissement afin d'organiser une intervention en amphithéâtre auprès des étudiant-e-s. Participer activement à la rentrée est le meilleur moyen pour donner de la visibilité à l'association dès le début de l'année.

Il ne faut pas hésiter à rendre cela dynamique pour donner envie aux étudiant-e-s de se joindre à vous et à vos projets ! Si ton association a une identité visuelle (mascotte, drapeau...), il est intéressant de l'amener lors de ces temps. Vous pouvez accompagner cela d'une présentation simple pour introduire les membres du Bureau de l'association, avec des photos de projets et temps de cohésion de l'an passé et un QR Code permettant de rejoindre vos réseaux sociaux pour rester au courant de vos actualités !

Anticiper une période d'adhésion et fixer une date de permanence permettent aux étudiant-e-s de rejoindre la vie de l'association dès que possible. Annoncez cette date lors de la présentation pour garder leur intérêt !

Astuce : Présentez quelques projets à venir sur le mois de septembre et plus largement sur l'année. C'est également l'occasion de leur demander s'il-elle-s ont des envies ou idées de projets à mettre en place !

Durant l'été, il est important de poursuivre les travaux, c'est l'occasion pour l'association de développer une cohésion interne et de continuer ou de commencer à organiser les différents projets de l'année et notamment de la rentrée. Le temps libre permet de contacter divers organismes pour d'éventuels partenariats. C'est également le moment pour se renseigner sur les lieux et le matériel à réserver pour vos projets, ressources souvent prisées si les recherches tardent trop.

De plus, si la passation du Bureau a lieu sur cette période, il va être primordial de la préparer.



Week-End de Passation de la Corporation des Etudiants en Soins Infirmiers de Beaune (CESIB) de 2023

L'archivage de tous vos documents dans un logiciel partagé, comme un drive, permet la transmission des projets en cours et idées déjà réfléchies.

Qui dit passation, dit Assemblée Générale (AG). C'est le moment pour l'ancien Bureau de faire un bilan sur l'année et pour les adhérent-e-s de l'association de voter pour la(les) liste(s) se présentant, afin de constituer le nouveau Bureau associatif. Cette AG se prépare en amont, en demandant une salle auprès de ton établissement de formation / Université et en conviant les adhérent-e-s, les étudiant-e-s, si tu le souhaites tu peux également inviter les formateur-ric-e-s et l'équipe de direction. Tu peux retrouver de nombreuses informations utiles dans le *Kit Néo* Asso de la FNESI disponible sur le site internet.

La FNESI propose par ailleurs un large catalogue de formations. Tu peux le consulter et organiser un Week-End de Passation (WEP), permettant une transmission poste-à-poste avec le nouveau Bureau et ainsi permettre une montée en connaissances et compétences.



Week-End de Formation de l'Association des Etudiants de Rockfeller (AER) de 2023



Kit-Néo asso de la FNESI

*Constance Deshoulières,
Vice-Présidente en charge du Réseau
Corentin Hamel, Vice-Président
en charge du Réseau*

Retour sur le WEBE

Du 15 au 17 mars 2024, la FNESE a eu le plaisir d'accueillir des étudiant·e·s en sciences infirmières de la France entière à Paris pour la première édition du Week-End Bien-Être ! Mais alors, en quoi consiste cet événement, à qui s'adresse-t-il et quel but poursuit-il ? Nous t'en disons plus dans cet article.

UN ÉVÈNEMENT POUR LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ DES ESI

À la suite de la Semaine Bien-Être (SBE) nationale, du 11 au 15 mars 2024, la FNESE a inauguré son tout premier Week-End Bien-Être. Cet événement historique a rassemblé 100 étudiant·e·s venu·e·s de la France entière pour échanger, apprendre et débattre autour de la santé dans notre formation. Durant ce week-end les participant·e·s ont eu l'occasion de suivre divers parcours de formations et participer à des ateliers visant à approfondir leurs connaissances sur les ressources disponibles pour améliorer leur santé et leur bien-être. Ces sessions ont été une source d'inspiration pour de nombreux projets visant à optimiser le bien-être au sein de leurs programmes de formation. Une table ronde a également eu lieu, pour échanger avec la Fédération Hospitalière de France et avec Alexis Bataille-Hembert, des solutions qui correspondent aux demandes des étudiant·e·s.



La première édition du Week-End Bien-Être



Le dimanche, les activités se sont concentrées sur le bien-être personnel avec des ateliers pratiques de yoga, de sophrologie et de réflexologie plantaire. Ces séances ont offert aux participant·e·s des outils concrets pour mieux gérer le stress et favoriser leur bien-être physique et mental.

Les soirées, pour leur part, ont été animées par diverses activités comme des jeux de société et la projection d'un film, illustrant que le bien-être inclut également l'accès à la culture et les interactions sociales. Tout au long du week-end, des repas variés et équilibrés ont été proposés, pour promouvoir une alimentation saine. Une bonne alimentation est en effet essentielle pour la santé et la qualité de vie. Nous remercions vivement les partenaires qui nous ont soutenu sur ce nouveau projet et tout particulièrement la MNH, partenaire majeur de l'événement.

DÉNONCER L'INACTIION DU GOUVERNEMENT EN TERMES DE SANTÉ DES ESI

Cet événement a également permis à la FNESE de dénoncer l'inaction gouvernementale concernant la santé et le bien-être des étudiant·e·s en sciences infirmières. À ce jour, les solutions proposées sont insuffisantes. De plus, trop peu d'ESI bénéficient des services universitaires, force est de constater que la majeure partie des établissements de formation sont encore en marge des dispositifs de vie étudiante (santé, restauration, accès à l'information, activité physique et sportive...). Le gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour pallier ces lacunes et garantir un égal accès aux droits étudiants.

Mathis Fayolle, Trésorier en charge des Partenariats, Chann Philippe, Secrétaire Générale en charge des Relations Presse



Table ronde avec Alexis Bataille-Hembert, co-rédacteur du rapport sur la santé des professionnels de santé et Rodolph Soulié, responsable du pôle "Ressources humaines hospitalières" à la FHF.

Guide des Aides Sociales : un outil de lutte contre la précarité étudiante

De nombreuses aides sociales sont accessibles aux étudiant·e·s en sciences infirmières (ESI). Cependant, en raison de leur manque de visibilité, la FNESI a publié son Guide des Aides Sociales pour aider les ESI à identifier et à accéder aux ressources qui leur sont disponibles !

→ RÉGION

Depuis 2004, avec la loi de décentralisation, la plupart des régions ont la gestion des Bourses des Formations Sanitaires et Sociales (BFSS). Pour faire ta demande, rends-toi sur le site de la région où tu études !

Les régions peuvent également proposer une aide d'urgence qui peut être de 600€ par an pour les étudiant·e·s des formations sanitaires et sociales !

→ CROUS

Pour les régions Centre-Val de Loire et Normandie, le CROUS a la gestion des bourses pour les ESI ! Pour faire ta demande, remplis ton Dossier Social Etudiant (DSE) sur le site du CROUS.

Par ailleurs, tou·te·s les ESI, qu'importe la région, peuvent avoir l'Aide Spécifique d'Allocation Ponctuelle (ASAP). Rends-toi sur le site internet du CROUS pour en savoir plus.

Le CROUS gère les Restaurants Universitaires (RU) qui permettent d'avoir des repas à 3,30€ (non-boursier·ère·s) ou à 1€ (boursier·ère·s) ! S'il n'y a pas de RU à proximité de ton établissement, tu peux proposer un conventionnement entre le CROUS et un service de restauration de proximité.

→ UNIVERSITÉ

Il existe des Services de Santé Étudiante (SSE) dans lesquels il est possible de prendre rendez-vous avec un·e infirmier·ère, un·e psychologue, un·e médecin et parfois d'autres professionnel·le·s de santé.

Vous pouvez également retrouver le Guide des Aides Sociales de la FNESI sur notre site internet : www.fnesi.org

Retrouve la bonne instance !

Région

→ Service de Santé Étudiante (SSE)

CROUS

→ Bourses

Université

→ Restauration

Organisme

→ Fonds Social Régional

État

→ Aide Personnelle au Logement

→ Garantie Visale

→ Permis à 1€ / jour

Les étudiant·e·s infirmier·ère·s à proximité de ces SSE peuvent s'y rendre.

Cependant, de nombreuses disparités persistent sur le territoire, principalement au niveau des territoires délocalisés.

L'Université fournit également des bourses, notamment pour les étudiant·e·s souhaitant réaliser une mobilité internationale.

→ ORGANISME

Dans le cadre de la location d'un logement, il est demandé de présenter un·e garant·e. La garantie Visale se porte garante et

s'engage à régler les impayés qui pourraient intervenir au cours des trois premières années du bail.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permet l'attribution de plusieurs aides, notamment l'Allocation Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familial (ALF) et l'Allocation de Logement Social (ALS). Ces aides sont soumises à des conditions détaillées sur le site de la CAF. Il existe plusieurs organismes qui fournissent une bourse d'études. La fédération

100%Handinamique propose notamment une bourse à destination des étudiant·e·s en situation de handicap. Certaines collectivités territoriales proposent également des bourses au mérite.

→ ÉTAT

L'État met également en place un dispositif pour aider les jeunes de 15 à 25 ans à financer l'inscription au permis de conduire. Cela permet de réduire les coûts pour les jeunes n'ayant pas encore les financements pour avoir le permis de conduire, en payant 1€ par jour.

*Ilona Denis, Vice-Présidente en charge des Affaires Sociales
Elodie Lenfant, Vice-Présidente en charge de la Communication et des Publications*



Le 9 juin 2024 : l'avenir du peuple européen ?

En France, les élections européennes sont bien moins connues que les présidentielles. Pourtant, elles sont toutes aussi importantes et même bien plus ! Décryptons les défis et enjeux qui marqueront ces élections, un rendez-vous pour l'avenir des étudiant·e·s et citoyen·ne·s, où le peuple européen décidera du cap à suivre pour les 5 prochaines années.

Élections présidentielles, européennes, quels sont les points communs ?

- En France, toute personne de 18 ans ou plus peut voter ;
- Les député·e·s seront élu·e·s pour une durée de 5 ans ;
- Les élections se font grâce au suffrage universel direct ;
- Bureau de vote le plus proche de ton adresse, renseignée sur ta carte électorale pour voter ;
- Comme à chaque élection, il t'est possible de faire une procuration à une tierce personne jusqu'au jour de l'élection, si tu ne peux pas voter le Jour J ;
- Concernant les DROM-COM, les élections fonctionnent de la même façon qu'en métropole mais se dérouleront le 8 juin 2024 ;

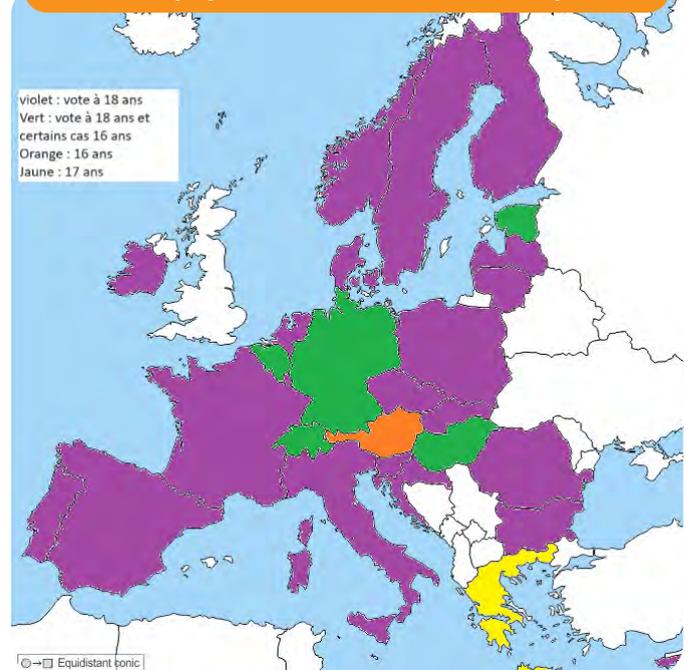
Qui peut voter ?

- Lors de ces élections européennes, les personnes autorisées à voter sont tou·te·s les citoyen·ne·s ayant la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne (UE).

Quelle est la différence entre l'UE et l'Europe ?

- L'Europe représente un continent à part entière, tandis que l'Union européenne est une union politico-économique entre certains pays, qui sont au nombre de 27 : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Carte de l'Europe indiquant l'âge de vote des différents pays membres de l'Union européenne





Un aperçu de l'histoire du Parlement européen !

→ 7 au 10 juin 1979

Première élection des eurodéputé-e-s par le peuple, le suffrage universel direct ! Auparavant, les député-e-s étaient choisi-e-s par les États membres, on parlait de suffrage universel indirect.

→ Qui est la première femme Présidente du Parlement européen ?

Simone Veil en 1979 !

C'est lors des premières élections, qui se sont faites au suffrage universel direct ! Elle est tête de liste de l'Union pour la Démocratie Française (UDF). Le 17 juin 1979, elle est élue Présidente du Parlement européen avec 192 voix "pour" sur 198 eurodéputé-e-s votant-e-s.

→ Le traité de l'Union européenne

En 1992, le Parlement européen obtient son rôle de législateur. Il peut maintenant amender, voter les directives et les règlements européens sur plusieurs thématiques.

→ Le traité d'Amsterdam

En 1997, le Parlement européen voit augmenter son rôle de législateur au même titre que le Conseil de l'Union européenne, composé des ministres des États membres.

→ Le traité de fonctionnement de l'Union européenne

En 2007, ce traité vient confirmer et renforcer les 3 rôles du Parlement européen qui sont : législatif, budgétaire et de contrôle de la Commission européenne. Un rôle législatif car il vote les directives et règlements européens ; un rôle budgétaire puisque les député-e-s votent le budget de l'Union européenne et un pouvoir de contrôle de la Commission européenne car les député-e-s auditionnent et élisent les commissaires puis les contrôlent tout au long de leur mandat.

→ Prix Nobel de la Paix

En 2012, l'Union européenne se voit recevoir le Prix Nobel de la Paix pour sa contribution à la paix et à la réconciliation, à la démocratie et aux droits de l'Homme en Europe, au cours des 60 dernières années.

Comment voter ?

→ La journée du 9 juin 2024, tu vas élire les eurodéputé-e-s. Comme indiqué précédemment, il-elle-s sont élu-e-s au suffrage universel direct, c'est-à-dire que la population européenne élit directement ses député-e-s européen-ne-s, sans intermédiaire.

→ Pour te rendre dans ton bureau de vote, tu as de 8h à 18h. Cela peut être élargi jusqu'à 20h : renseigne-toi sur les horaires de ton bureau de vote auprès de ta mairie.

→ Si tu as fait procuration, c'est la personne qui a ta procuration qui se rendra dans ton bureau de vote pour voter à ta place.

Nous te conseillons de lui donner ton intention de vote et de désigner une personne de confiance afin d'être sûr-e que ton choix soit respecté.

Le 9 juin pour la France métropolitaine et le 8 juin pour les DROM-COM !

Voter pour qui ?

→ Lors de ces élections, tu voteras pour 81 député-e-s européen-ne-s en France. Ce nombre est établi en fonction du nombre d'habitant-e-s de l'État avec un minimum de 6 député-e-s pour les plus petits États membres comme Malte.

→ Au total, le Parlement européen comptera 720 député-e-s après les élections de cette année. Les sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 5 % de votes.

Un scrutin proportionnel à un tour

→ Les candidat-e-s sont élu-e-s de manière proportionnelle, c'est-à-dire que plus la liste de candidat-e-s a de voix, plus elle aura de sièges au Parlement européen. De plus, ces candidat-e-s représentent toute la France. Il-elle-s ont une circonscription unique, à l'inverse des député-e-s de l'Assemblée Nationale ou des sénateur-ric-e-s, représentant une partie du territoire.

Pourquoi aller

→ Le 9 juin se tiendront des élections aux enjeux importants. De ce fait, il est essentiel d'évoquer l'impact de l'Union européenne sur nos conditions de vie.

Notre formation

Tout d'abord, l'Union européenne a publié deux directives influençant notre formation infirmière. La première en 2005, réformée par la seconde en 2013. Le référentiel de 2009 ne respectant pas ces heures d'enseignement clinique, le gouvernement français est contraint de respecter la directive européenne sur le volume horaire repris au sein de la réforme prévue pour la rentrée 2025 !

Uniformisation de l'Enseignement Supérieur

En 1999, le processus de Bologne permet d'harmoniser les études de l'Enseignement Supérieur des différents États membres. Pour ce faire, ce processus crée le modèle LMD : Licence Master Doctorat et le système européen de transfert et d'accumulation des crédits (ECTS). Avec ces ECTS, vous pouvez valider votre Unité d'Enseignement dans un pays membre de l'Union européenne et la faire valoir en France. Ces crédits permettent une meilleure équivalence lors des mobilités européennes via ERASMUS+.

ERASMUS+

C'est un programme créé en 1987 permettant aux étudiant-e-s de réaliser des semestres ou des stages dans 33 pays européens et certains autres pays partenaires. Depuis sa création, ERASMUS+ a permis à 12,5 millions de personnes de partir en mobilité ! Ce programme ne cesse d'évoluer et d'augmenter. Entre 2014 et 2020, 600 000 étudiant-e-s en France ont bénéficié d'ERASMUS+ avec 1,26 milliard de budget pour la France. Aujourd'hui, le budget a augmenté de 80% pour atteindre 26,2 milliards pour la période 2021-2027.

voter ?

Et pour les ESI ?

Pour bénéficier d'ERASMUS+, les établissements de formation doivent être signataires de la charte ERASMUS+ de l'Enseignement Supérieur. Malheureusement, il y a seulement 128 établissements de formation en sciences infirmières signataires sur les 346 existants, soit seulement 37%. Il est inacceptable que certain·e·s ESI ne puissent pas bénéficier de ERASMUS+, et ceci représente un frein à la mobilité étudiante. C'est pourquoi la FNESI encourage les établissements de formation à signer cette charte et à établir des partenariats avec les universités pour organiser ces mobilités.

L'espace Schengen

L'espace Schengen permet la libre circulation des personnes. Il regroupe 25 des 27 États membres de l'Union européenne. De plus, la Suisse, l'Islande, la Norvège, le Lichtenstein font partie de l'espace Schengen, bien qu'ils ne fassent pas partie de l'Union européenne, permettant la libre circulation dans 29 États.

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Cette charte, débutée en 2000 et signée en 2007 lors du traité de Lisbonne, regroupe 6 chapitres : Dignité, Liberté, Égalité, Solidarité, Citoyenneté et Justice. La Charte énonce des droits fondamentaux devant être respectés par 25 États membres. La Pologne et la République tchèque possèdent une dérogation quant à son application. Elle a une valeur juridique comme un traité et peut être invoquée devant la Cour de Justice de l'Union européenne. Dedans, nous retrouvons notamment le droit à la vie, l'interdiction de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, interdiction de l'esclavage, la liberté de réunion et d'association ou encore le droit à un tribunal impartial, à la présomption d'innocence et le droit de la défense.

Regards vers l'avenir

Nous l'avons vu, l'Union européenne nous impacte dans notre vie mais aussi dans notre formation. Les lois européennes priment sur celles françaises, c'est pourquoi il est essentiel d'élire les personnes qui composent le Parlement européen en connaissance de cause. Le 9 juin 2024, les élections européennes détermineront notre avenir et celui de l'Union européenne. Ne laissons pas d'autres personnes choisir à notre place pour notre avenir. Allons voter !



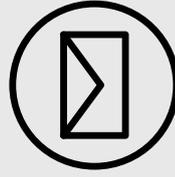
La FNESE t'informe sur

Tes droits étudiants

en stage

en cours

UNE QUESTION ? UN PROBLÈME ?



vosdroits@fnesi.org

réponse sous 48h



01.40.33.70.78

du lundi au vendredi, de 9h à 19h

*Des **Fiches Réflexes** sont présentes
pour t'informer sur tes droits !*



onglet “Nos Droits”
→ “Fiches Réflexes”

www.fnesi.org

Tu peux aussi nous retrouver sur nos réseaux sociaux !

@la_fnesi



Évolution des sciences infirmières

Si aujourd'hui la formation soe en sciences infirmières se dispense dans plus de 340 établissements de formation, cela n'a pas toujours été le cas.



Gravure de Florence Nightingale, pionnière de la formation en sciences infirmières telle que nous la connaissons

INFIRMIÈRE ET ORDRE RELIGIEUX

Il y a bien des années, la formation était plus proche des ordres religieux. Les hôpitaux constituaient des lieux d'accueil et de charité.

En 1633, Saint Vincent de Paul crée la compagnie des filles de la charité. Par cette dernière, il incitait les sœurs à avoir un rôle de conseil et d'éducation. On leur apprend essentiellement la charité, l'obéissance, les soins d'accompagnement et les tâches domestiques. Ce fut la première forme de formation en sciences infirmières !

L'école se trouve dans l'hôpital. La formation dure un an, les élèves complètent leur apprentissage sur le terrain. Elle rend une place à la connaissance là où il n'y avait que la charité. Elle est considérée comme une pionnière de cette vision de la formation infirmière et est reconnue encore aujourd'hui pour cela.

*“La Déclaration des droits de l'Homme du 26 août 1789 établit que la religion est une affaire de conscience et proclame la liberté religieuse. La Loi du 5 décembre 1905, promulgue la séparation de l'Église et de l'État, elle retire la place de la religion dans les soins et rend les établissements de santé laïque.”**

ET ENSUITE ?

Florence Nightingale, née en 1820 et décédée en 1910, est une infirmière britannique. Elle est convaincue que pour savoir soigner, il faut avoir appris. De ce fait, à la fin du XIX^e siècle, elle fonde la Nightingale Home and Training School for Nurses à Londres, une maison et école de formation infirmière Nightingale.

En France, le docteur Duchaussoy (1827-1918), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, crée l'Association des Dames Françaises, il souhaite accorder plus d'importance à la formation des infirmières. Dès 1876, il propose des cours gratuits, et en 1877, il crée l'École des gardes-malades et des ambulancières.

Il fonde cet établissement dans une salle de la mairie du VI^e arrondissement de Paris. L'établissement est autorisé d'enseignement primaire supérieur par le Ministère de l'Instruction Publique.

Il met en place en 1881 un enseignement spécifique infirmier. Bien qu'il connaisse les travaux de Florence Nightingale, il envisage la profession infirmière comme une auxiliaire instruite qui apportera au médecin l'aide dont il a besoin. L'apprentissage est plus poussé qu'auparavant, les élèves reçoivent des cours d'anatomie, de physiologie et sur l'administration de médicaments mais aussi de petites chirurgies. Considérant que pour mieux assister le-la médecin, il faut que l'infirmière ait des connaissances. Ces travaux sont à l'origine des établissements de formation Croix Rouge Compétence que nous connaissons.

Par la suite, du côté de l'assistance publique, ont été créées en 1878 les premières écoles municipales parisiennes d'infirmiers et d'infirmières par le Dr Bourneville, médecin pastorien, républicain, radical et libre penseur ; cela constitua incontestablement l'acte fondateur de la profession d'infirmière en France.

Jusqu'en 1883, aucun diplôme n'est délivré pour cette formation. Aujourd'hui, nous avons une formation de 3 ans aboutissant à un diplôme d'état avec un grade licence. Notre formation et notre profession ont encore besoin d'évolutions : élargissement des compétences, reconnaissance du leadership infirmier, ... Des enjeux importants pour la réforme de la formation et de la profession infirmière.

*Constance Deshoulières, Vice-Présidente en charge du Réseau.
Mathilde Pardon, Ex-Secrétaire Générale Adjointe en charge de la Formation.*



Gravure d'époque de l'hôpital de la Salpêtrière

Road to... la diplomation

À l'approche de la fin de l'année universitaire, tu te poses des questions sur la diplomation ? Comment et quand obtenir son diplôme ? Que tu sois étudiant·e infirmier·ère anesthésiste (EIA), de bloc opératoire (EIBO), en pratique avancée (EIPA), puériculteur·rice (EIP) ou en formation socle, le diplôme, on en parle.



VRAI ou FAUX ?

→ Je peux exercer dès le premier jour suivant la fin de ma formation.

FAUX Tu dois attendre la délibération de l'instance délivrant le diplôme d'État (pour la formation socle, les infirmier·ère·s de bloc opératoire, anesthésiste, et en pratique avancée : c'est le jury d'attribution du diplôme d'État ; pour les infirmier·ère·s puériculteur·rice·s, c'est la commission de contrôle). Exercer sans posséder le diplôme ou une attestation de réussite équivaut à de l'exercice illégal de la profession !

→ L'attestation valant le diplôme est valable 6 mois.

IDE	IADE	IBODE	IPDE	IPA
Vrai	Vrai	Vrai	Vrai	Vrai
Faux	Faux	Faux	Faux	Faux

FAUX L'attestation de réussite au diplôme d'État est valable durant 3 mois. Cela est valable pour les IDE, IADE, IBODE, IPDE, et IPA.

→ Lorsque je suis diplômé·e, je reçois d'une part le Diplôme d'Etat par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), et le grade licence ou master par l'Université.

IDE	IADE	IBODE	IPDE	IPA
Vrai	Vrai	Vrai	Vrai	Vrai
Faux	Faux	Faux	Faux	Faux

IDE / IADE : VRAI La DREETS délivre le Diplôme d'Etat Infirmier·ère, tandis que le grade licence ou master est délivré par l'Université.

IPDE : FAUX Le grade de master n'est pas délivré pour la formation conduisant au DEIP, il s'agit d'une formation de 12 mois qui n'est pas universitarisée.

IBODE / IPA : FAUX Le Diplôme d'Etat et le grade master sont tous deux délivrés par l'Université.

→ L'inscription à l'Ordre National Infirmier est obligatoire.

VRAI Selon l'article L4311-15 du Code de la Santé Publique (CSP).

Retrouve, dès maintenant, le guide du·de la jeune diplômé·e dans ton établissement ou sur le site internet de la FNEI, un guide recensant les aides et informations à connaître à l'obtention de ton diplôme !

→ QUESTION D'UN·E ESI : Je suis en attente du prochain jury régional pour la diplomation et on m'a proposé un poste d'IDE au sein d'un établissement de santé en attendant la diplomation, puis-je accepter le poste ?

FAUX Non, si tu acceptes le poste, il s'agira d'un exercice illégal de la profession.

L'exercice illégal, de quoi parle-t-on ?

C'est le fait d'exercer la profession infirmière sans y être autorisé·e, aux yeux de la loi. Les conditions pour exercer sont :

- Posséder le Diplôme d'Etat (DEI, DEIPA, DEIP, DEIBO, DEIA) ou un équivalent (délivré par un Etat membre de l'Union européenne, ou de l'Espace Economique Européen) ;
- Être inscrit·e à l'Ordre National des Infirmier·ère·s.

Les sanctions encourues, selon l'Article L4314-4 du Code pénal :

- 2 ans d'emprisonnement ;
- 30 000€ d'amende ;
- Mais aussi le risque d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer la fonction d'infirmier·ère, ou toute autre fonction décrite dans le Code de la Santé Publique (aide-soignant·e, médecin...).

Rafik Bey, Vice-Président en charge de la Défense des Droits,
Malorie Dupont, Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Orientation

Entretien : **Aurore MARGAT**, directrice de l'École Universitaire de Recherche en Sciences Infirmières (SI)

Ouverte en décembre 2023, l'École Universitaire de Recherche (EUR) en Sciences Infirmières, de l'université Paris Sorbonne Nord est une première en France ! Pour comprendre ce projet, nous rencontrons Aurore Margat, infirmière et directrice de l'EUR :

FNESI : Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Aurore Margat, je suis infirmière de formation initiale, j'ai obtenu mon diplôme en 2005. Mon parcours d'infirmière inclut des expériences variées : urgences, réanimation, humanitaire et libéral. Le passage en libéral m'a conduit à reprendre mes études. J'ai suivi un Diplôme Inter-Universitaire en médecine tropicale et santé internationale. Ensuite, j'ai poursuivi un master en santé publique, parcours ingénierie des formations de santé. Ce master m'a permis de développer des compétences dans le champ de la pédagogie. Après un exercice en faisant fonction de cadre dans un IFSI, j'ai poursuivi en réalisant un doctorat en sciences de l'éducation et de la formation. À l'époque, il n'existait pas de doctorat en sciences infirmières.

J'occupe aujourd'hui un poste de maître de conférences en Sciences Infirmières. J'ai été requalifiée en sciences infirmières à la suite de la création de la 92^{ème} section du Conseil National des Universités (CNU). J'ai passé mon habilitation à diriger la recherche l'an dernier. Je suis directrice adjointe du laboratoire éducation et promotion de la santé (LEPS) et directrice de l'EUR en sciences infirmières appliquée à la promotion de la santé. Je suis par ailleurs membre du CNU et Vice-Présidente du Collège français des enseignants-chercheurs universitaires en sciences infirmières (CoFECSI). Mes travaux de recherches sont en lien avec les questions de la pédagogie de la santé appliquées au champ des sciences infirmières. En miroir, je m'intéresse à la formation des professionnels de santé, et avec une appétence portée sur les collègues infirmiers.

FNESI : Pouvez-vous présenter l'École Universitaire de Recherche en Sciences Infirmières en promotion de la santé ?

Les Écoles Universitaires de Recherches (EUR) sont des composantes universitaires, créées sur le modèle des graduate school. Elles permettent de créer une dynamique favorisant à la fois la formation et la recherche, dans l'objectif de promouvoir les formations de deuxième et troisième cycle (master et doctorat) dans un champ disciplinaire donné. Nous avons décidé de créer une EUR au sein de l'université, centrée sur

les sciences infirmières. L'objectif est de mettre en avant les cycles de master et de doctorat, et de stimuler la recherche dans ce domaine spécifique. Nous avons opté pour la promotion de la santé comme thématique. Nous voulions contextualiser à un champ, qui nous paraissait être celui qu'on travaillait déjà avant l'ouverture de l'EUR.

FNESI : Quelles sont ses activités actuelles, et futures ?

L'EUR se concentre sur deux activités principales : la recherche et la formation. Elles sont liées, et c'est notre souhait. Le but est de faire de la formation par et pour la recherche. Nos activités en termes de formation : nous sommes partenaires du DEIPA (Diplôme d'Etat Infirmier-ère en Pratique Avancée), on porte la masterisation de la formation cadre, entre autres. On retrouve la formation doctorale, un doctorat s'est ouvert dans le champ disciplinaire des sciences infirmières. Il y

« J'encourage les jeunes du premier et second cycle à aller voir ce qu'il se passe dans la recherche ! »

a des contrats ouverts aux collègues qui souhaitent poursuivre en doctorat en Sciences Infirmières. Cela fait lien avec l'activité de recherche, on travaille autour d'une grande question : Comment les sciences infirmières peuvent apporter des réponses au besoin de la promotion de la santé des personnes, en particulier, dans notre bassin d'implantation qui est la Seine-Saint-Denis ?

À travers ces deux grosses activités, l'EUR vise d'une part à soutenir l'émancipation et le développement des SI au niveau local, montrer sa plus-value au niveau du bassin de population. Elle vise à participer à la reconnaissance et émancipation de ce champ au niveau national et de participer au consortium au niveau international. Nous sommes par exemple membre du Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF).

On a pas encore déployé la partie retour terrain, qui voudrait l'implication de l'EUR au soin.



On part du principe que la recherche infirmière se doit d'avoir un lien avec le terrain.

FNESI : Quel regard portez-vous sur la recherche en sciences infirmières, et ses perspectives ?

Je porte un regard passionné. Je pense que la recherche est un très bel objet, pour permettre à notre profession, de façon générale, de s'émanciper. Pour moi, faire de la recherche, c'est créer les conditions de cette émancipation, la faire reconnaître, et montrer la plus-value de notre discipline sur les terrains. Quand je parle des terrains, c'est le soin. La recherche en sciences infirmières vient nourrir une pratique professionnelle au service de la santé des personnes. Même si mon poste est universitaire, car nous sommes une discipline mono-appartenance, je crois beaucoup au fait qu'il faille rester ancré avec les problématiques et besoins des personnes concernées : patient, usagers, mais aussi professionnels de santé. Je crois beaucoup à cette dynamique. La recherche en sciences infirmières est un bel espoir de voir la poursuite de la transformation de notre profession.

FNESI : Souhaitez-vous partager un mot aux étudiant-e-s en formation socle et de second cycle sur la recherche ?

Pour la recherche de manière générale, il faut voir ici l'opportunité d'exister, de créer ses normes, pour éviter que d'autres ne les créent à notre place. Et si on ne prend pas cette place, on va passer à côté de cette dynamique, qui se crée et existe actuellement. Je ne pense pas qu'il faille dissocier la recherche de la pratique de terrains, au contraire. Il est possible de concilier les deux sans devenir nécessairement enseignant-chercheur, simplement en réfléchissant à sa propre pratique, en la questionnant, en la problématisant au quotidien et en recherchant dans les bases de données ce qui peut enrichir cette pratique. Il y a différents niveaux de recherche, mais il n'y a pas de "petite recherche". L'idée est de s'essayer à faire bouger les lignes ! J'encourage les jeunes du premier et second cycle à aller voir ce qu'il se passe dans la recherche, le tout est de passer la porte pour ensuite aller un peu plus loin !

Le *One Health* dans les formations en sciences infirmières, un projet d'avenir ?

Qu'est-ce que le *One Health* ? Concept né dans les années 2000, le *One Health*, "Une Seule Santé", est aujourd'hui au cœur des réflexions européennes. Évoluant à différentes échelles, quel est l'impact sur nos vies et sur la formation ?

Qu'est-ce que le *One Health* ?

Le *One Health* est un concept visant à mettre en commun les différentes formes de santé en une seule, rattachant ainsi la santé humaine, animale et environnementale. Depuis 24 ans, l'objectif du *One Health* est de promouvoir une approche pluridisciplinaire des enjeux sanitaires en prenant en compte tous les facteurs de risques des pathologies. Ce concept prend des formes très concrètes dans le cas des Bactéries Multi-Résistances ou encore de la fonte des glaces.

En effet, au début, l'utilisation excessive d'antibiotiques dans l'élevage animal a favorisé la mutation des bactéries. Puis, ces bactéries, parfois transmissibles à l'Homme, sont devenues résistantes à des antibiotiques utilisés dans la médecine humaine (les bactéries multi-résistantes). De plus, avec le changement climatique, nous observons également la fonte des glaces. Elle libère des agents pathogènes parfois inconnus autrefois piégés dans la glace, contaminant l'eau augmentant le risque de maladies transmises par l'eau pour les populations humaines et animales.

Le *One Health*, en plus de ses bienfaits en termes de santé publique, permet aussi de solliciter plus de prévention et de promotion de la transition écologique. Évoquer ces sujets dès les formations en sciences infirmières permettrait de sensibiliser les futur-e-s infirmier-ère-s. À terme, en prenant un sens plus large de la santé grâce au *One Health* et à la transition écologique, cela favoriserait une amélioration du système de santé et dans cette visée, de la santé des populations.

*Baptiste Meny, Vice-Président en charge de la Formation et du Réseau
Corentin Hamel, Vice-Président en charge du Réseau*



What's the *One Health* ?

*Born in the 2000s, the *One Health* is concept in the European reflection. Evolving on different side. What could be the impact on our life and the nursing training ?*

**One Health* is a concept based on the integration of different health categories into one, thereby connecting human, animal, and environmental health. For 24 years its goal is to promote a multidisciplinary approach to health issues by considering all factors contributing to the emergence of diseases. This concept is highlighted for example in the MRB or the melting of ice caps problems*

*The immoderate use of antibiotics in animal farming indeed has impacted their emergence. These antibiotic-resistant bacteria have multiplied. Then, these bacteria, sometimes transmissible to humans, became resistant to antibiotics used in human medicine (Multidrug-resistant bacteria). The melting of ice caps is another good example. With climate change, it releases pathogens once trapped in the ice, contaminating water and ecosystems, increasing the risk of waterborne diseases for humans and animals. In addition to its benefits in terms of public health, *One Health* also encourages greater prevention and promotion of ecological transition. Discussing these topics from the foundational training in nursing sciences would enable the development of care practices conducted in a more environmentally friendly manner. Ultimately, by taking a broader view of health through *One Health* and ecological transition, this would promote an improvement in the healthcare system as well as public health.*



Et si on parlait **Hôpital des Nounours** avec le réseau ?

Depuis ses débuts en Allemagne dans les années 1990, ce projet est une initiative visant à sensibiliser les enfants au milieu de la santé. Le projet "Hôpital Des Nounours" (HDN) trouve ses racines dans le besoin de démystifier le milieu hospitalier à leurs yeux. Découvrons ensemble comment cette initiative façonne les plus jeunes.

Histoire de ce projet

Il fait sa première apparition en France en 2004, notamment par l'ANEMF (Association Nationale des Etudiants en Médecine de France). Depuis, le projet s'est développé dans la plupart des villes de France, et dans les différentes filières de santé.

Les objectifs du projet

L'Hôpital des Nounours vise plusieurs objectifs pédagogiques. Tout d'abord, il s'agit de familiariser les enfants avec l'environnement des soins afin de réduire leur anxiété en cas de visite de santé en ambulatoire ou à l'hôpital. Ensuite, il s'agit de promouvoir des valeurs telles que l'empathie, le respect et la solidarité envers les patient-e-s. Enfin, cette expérience permet également de susciter de l'intérêt dans le domaine de la santé en présentant les différentes professions.

Et si les associations l'ayant mis en place vous parlaient de ce projet

AESIS (Association des Etudiants en Soins Infirmiers de Strasbourg)

« À l'initiative de l'AAEMS (Association Amicale des Etudiants en Médecine de Strasbourg) nous avons eu encore la chance cette année de participer à l'HDN ! Au cours de cette action, nous avons vraiment pu faire découvrir les différentes spécialités médicales et paramédicales aux enfants, à travers des soins réalisés à leurs peluches ! Un vrai parcours qui leur a permis de découvrir, de parler et peut-être de désamorcer certaines peurs liées aux soins. Ce fut à la fois une expérience enrichissante, riche en rencontres et en partage. »



LASEPSI (L'Association des Etudiants Poitevins en Soins Infirmiers)

« A Poitiers l'HDN est organisé par le CREM (Comité Régionale des Etudiants en Médecine) depuis presque une vingtaine d'années et s'est déroulé au CHU de Poitiers. L'HDN se présente en 2 temps. Tout d'abord il y a le pré-HDN, où les étudiant-e-s des différentes filières en santé participant au projet se rendent dans les classes de petite, moyenne et grande section ainsi que dans des classes de CP pour se présenter, parler des différents métiers au sein d'un hôpital et préparer leur futur venue au sein du CHU. Par la suite il y a le jour de l'HDN, où les enfants se rendent pour soigner leur nounours auprès des étudiant-e-s en santé : infirmier-ère-s, médecins, chirurgien-ne-s, manipulateur-riche-s radio, pharmacien-ne-s, sage-femmes, kinésithérapeute, orthophonistes, intervenant-e-s sur les dangers domestiques et les premiers secours. Les enfants passent alors aux différents stands selon le problème de santé de leur doudou. Par exemple, le stand des infirmier-ère-s, réalisait des faux vaccins et des prises de sang ainsi que des bandages et pansements. Pour rendre les activités un peu plus ludique nous laissons les enfants réaliser les différentes activités créant un réel moment de complicité. »



Conclusion :
L'HDN représente bien plus qu'une simple journée de jeux. Il incarne une véritable démarche éducative visant à former et informer dès le plus jeune âge.

Noé Wiel, Vice-Président en charge de l'Innovation Sociale et de la Santé publique,
Annaë Mazon, Vice-Présidente en charge du Tutorat

Et les Prépas Privées ?

Depuis de nombreuses années, la FNESE se positionne contre les préparations (prépas) privées. Ces dernières, initialement créées pour préparer le concours d'entrée dans la formation avant l'apparition de la plateforme Parcoursup, représentent un modèle de sélection sociale. Nous allons t'expliquer tout cela en détail dans cet article.

LES PRÉPAS À L'ÉPOQUE DU CONCOURS D'ENTRÉE

Pour les candidat-e-s en formation initiale, avant l'admission sur Parcoursup, l'entrée dans la formation se faisait à travers un processus de sélection par le biais d'un concours payant. Les participant-e-s devaient également payer leur transport et éventuellement leur logement pour participer à ces épreuves.

De plus, ces dernier-ère-s étaient souvent contraint-e-s de s'inscrire à plusieurs concours et ce dans différentes régions afin de multiplier leurs chances de réussite. Ce concours était une source de précarisation pour les futur-e-s étudiant-e-s, et engendrait une sélection sociale avant même l'entrée en études. Un oral était aussi réalisé entraînant un risque de discrimination.

DES PRÉPAS MÊME AVEC PARCOURSUP ?

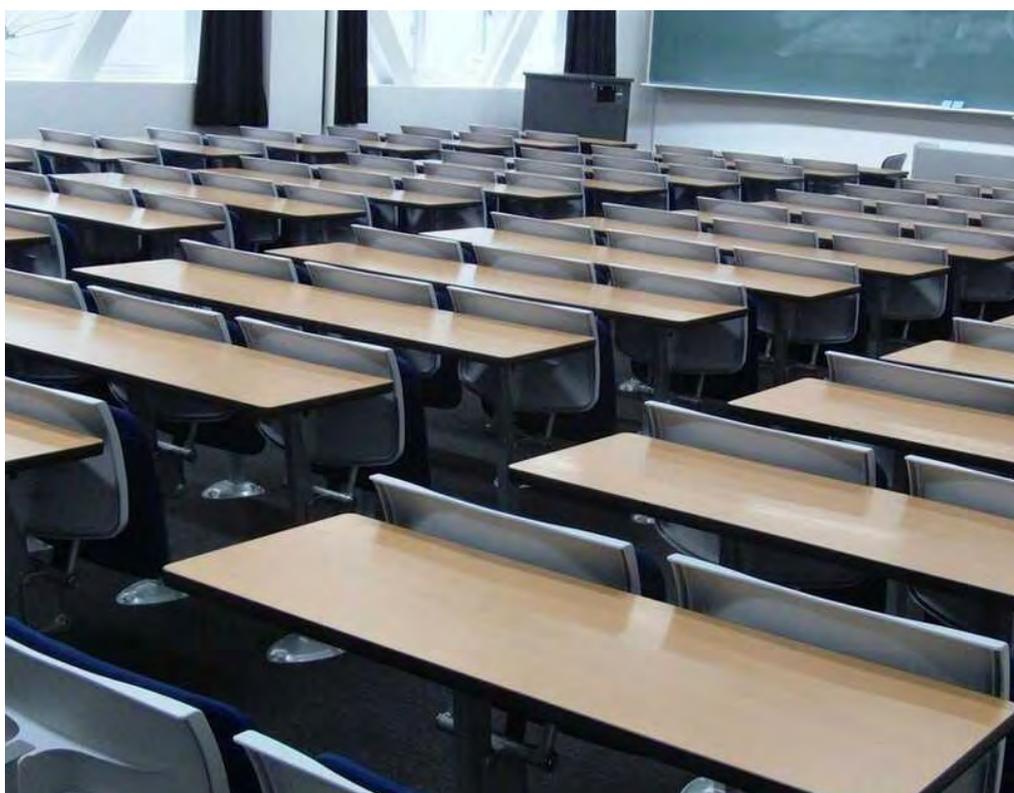
Depuis 2018, le nouveau mode d'admission pour la formation initiale, Parcoursup, n'a pas été un frein pour les prépas privées.

Certaines se sont transformées en proposant un accompagnement payant à l'admission par la plateforme Parcoursup ou une préparation à l'examen d'entrée pour les formations professionnelles souhaitant intégrer la formation.

LE COÛT DES PRÉPAS

Selon les prépas, les montants peuvent s'élever à des milliers d'euros. Ce sont des sommes exorbitantes qui sont à débours, avant l'entrée en formation pour un-e futur-e ESI.

En parallèle, il existe certaines prépas assurant une préparation à l'examen d'entrée dit "concours" pour les formations professionnelles continues. Ce dispositif, au coût similaire, persiste pour les professionnel-le-s souhaitant intégrer la formation.



POURQUOI LA FNESE EST CONTRE ?

Il n'est plus à démontrer que l'utilisation d'une prépa n'est pas aidante pour l'entrée en formation. Les prépas précarisent les étudiant-e-s, sans assurance de réussite, à des montants exorbitants. Ces dispositifs ne permettent pas d'augmenter la réussite des étudiant-e-s en formation. La FNESE lutte en demandant la suppression des concours pour les formations professionnelles continues et la suppression des prépas privées.

LE TUTORAT

C'est avec des initiatives telles que le tutorat que l'on souhaite faire face aux préparations privées. En effet, de nombreuses associations étudiantes,

Pour plus d'informations sur le tutorat, rends-toi sur la rubrique "Le Tutorat" sur le site internet de la FNESE : www.fnesi.org. Si tu as une question, tu peux aussi envoyer un mail à tutorat@fnesi.org.

volontaires et bénévoles, proposent un projet d'accompagnement aux jeunes bachelier-ère-s. Ces projets sont basés sur des valeurs d'entraide et de bienveillance, réalisés par et pour des étudiant-e-s. La FNESE prône ces initiatives étudiantes pour favoriser la réussite des ESI.

*Mathis Fayolle, Trésorier en charge des Partenariats
Valentin Vallée, Vice-Président en charge des Affaires
Internationales et de la Transition Écologique*

Du tutorat dans mon établissement de formation ?

De plus en plus d'étudiant-e-s réalisent du tutorat dans leur établissement de formation. Zoom sur ces associations qui présentent leur projet tutorat et actions ! Si tu as envie d'en savoir plus sur la création d'un tutorat dans ton établissement, n'hésite pas à contacter tutorat@fnesi.org et à aller voir notre site internet, www.fnesi.org : tu y trouveras le kit tutorat qui est un outil clé pour lancer ou pérenniser ce projet ! Allons à la rencontre du réseau de la FNESI, pour découvrir leurs projets et astuces innovantes pour les étudiant-e-s en sciences infirmières.



Equipe tuteur-riche ISIS

Association RESHUS



Quelles sont les compétences que vous avez pu développer en tant que tuteur-riche ?

«Le tutorat, c'est une histoire, presque d'amour, on le fait avec envie, passion, motivation... C'est une histoire de partage entre pairs ! Chez RESHUS, nous avons réalisé pas moins de 16 séances de tutorat ! Le taux moyen de présence est supérieur à la moitié des étudiant-e-s de la promotion, ce qui est très positif. C'est en travaillant ensemble, en équipe que nous pouvons avancer. À titre personnel, en faire partie m'a permis de développer des compétences telles que le partage, l'entraide, l'andragogie... Le fait de préparer des séances de tutorat qu'on anime aide à revoir nos cours, à les approfondir, c'est un avantage personnel, et en tant que futur-e professionnel-le, d'aider son prochain. Le tutorat peut aussi permettre de renforcer le lien entre les formateur-riche-s et le corps étudiant.»

Association ISIS

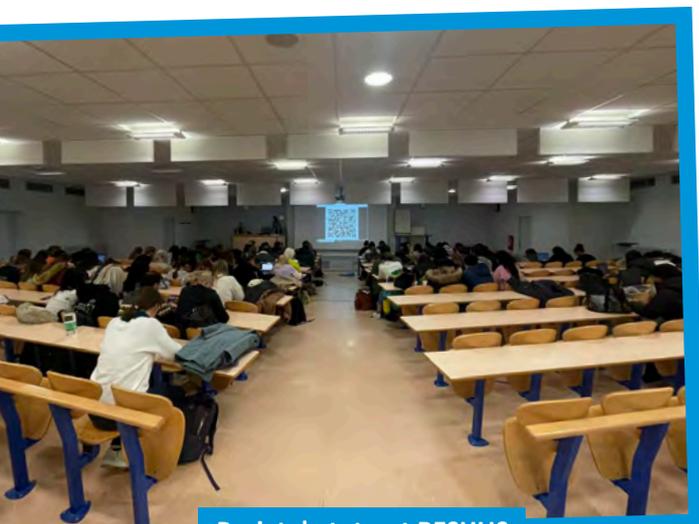


Quelles sont les actions que vous mettez en place dans votre association ?

«Avant de lancer le tutorat, nous avons demandé aux étudiant-e-s ce dont il-elle-s avaient besoin ! Nous leur avons envoyé un questionnaire pour qu'il-elle-s puissent nous donner directement leurs attentes du tutorat. Le calcul de dose est ressorti, ce sont donc des L3 qui venaient réaliser les séances de tutorat auprès des L1 ou L2. Nous mettons aussi en place la réalisation et le partage de fiches de révision ludiques et pratiques sur les réseaux sociaux (normes biologiques, fiches préparation de stage...). Ce qui prime chez nous, c'est l'échange entre les étudiant-e-s et l'expérience de chacun-e. Tout le monde peut apprendre des autres et s'entraider !»



Projet tutorat Pans'ESI



Projet de tutorat RESHUS

Retour sur le Last Chance du tutorat Pans'ESI

Quelles sont les actions que vous mettez en place dans votre association ?

«Le tutorat est un projet de longue date à Pans'ESI ! Et, lors d'un week-end de formation, à la mi-mandat, le projet est né : une journée de tutorat. Le samedi 20 avril s'est alors tenue la première édition baptisée « Last Chance ». Ce moment a permis aux étudiant-e-s de L1 de se préparer aux partiels en travaillant sur des formats différents : schémas, des situations cliniques mais aussi des activités plus ludiques comme un Time's Up pathologies, des battle de QCM... Plusieurs ateliers ont permis aux étudiant-e-s d'échanger entre elles-eux, de se préparer aux futures échéances et d'accentuer la cohésion entre les différentes promotions. Cette première journée a été une réussite, les retours des étudiant-e-s ont été positifs et encourageants pour la poursuite de ce projet.»



Annaë Mazon, Vice-Présidente en charge du Tutorat,
Elodie Lenfant, Vice-Présidente en charge de
la Communication et des Publications

Adecco Medical



Enfin diplômé.e !

On vous trouve votre 1^{er} emploi !

Vacations – CDI – CDD (France & Outre-Mer)

Les équipes Adecco Medical s'occupe de tout pour vous :
entretien pour connaître vos attentes et votre expertise,
propositions ciblées de contrats, préparation aux entretiens
d'embauche, valorisation de votre candidature auprès des
structures, suivi durant votre intégration et au-delà .

Chèques-cadeau de **100€ offerts** après 200h de vacation avec Adecco Medical
ou après la période d'essai d'un CDI ou CDD de 3 mois minimum.

Toutes nos offres sur
[adeccomedical.fr](https://www.adeccomedical.fr)



0 800 007 006

Service & appel
gratuits

Madame HOFMANN

L'origine de ce film : Madame HOFMANN.
Film documentaire français réalisé par
Sébastien LIFSHITZ, sorti le 10 avril 2024.

Ce film documentaire montre le quotidien de Sylvie, cadre de santé à l'Hôpital Nord de Marseille. Elle est infirmière depuis plus de 40 ans, et a toujours travaillé dans le même service, évoluant en tant que cadre de santé. Il a été tourné durant la pandémie du Covid-19, montrant la réalité du terrain, et ce que subissent les professionnel-le-s de santé. Malgré les arrêts de travail consécutifs dus à des tests PCR positifs, les défis logistiques, le manque de lits et de matériel, Sylvie continue de faire face avec détermination mais les années dans le service lui laissent des traces : perte d'audition, fatigue intense. Ce récit met en avant sa force, sa détermination et sa capacité à gérer la pression en tant que cadre de santé.



Le film offre une perspective profonde sur la manière dont Sylvie jongle entre ses responsabilités professionnelles et personnelles. On voit comment les défis et les pressions de son travail influencent et parfois compliquent ses relations familiales. Par exemple, les difficultés qu'elle rencontre dans son service médical ne restent pas confinées à son lieu de travail, mais envahissent également sa vie de famille. Dans ces moments-là, elle peut bien évidemment compter sur sa maman et son conjoint pour l'accompagner lors de ses moments difficiles.

Le film ne se contente pas de montrer une professionnelle accomplie, mais met en avant une femme confrontée aux réalités de la vie quotidienne, aux défis de l'équilibre travail-vie personnelle et aux impacts de ces défis sur sa santé. Cette dualité entre vie professionnelle et personnelle enrichit le portrait de Sylvie, rendant son histoire encore plus humaine et universelle. Le réalisateur réussit à capturer non seulement les aspects stressants, les moments durs de la vie de Sylvie, mais aussi les instants de réconfort, de solidarité et d'amour qui lui permettent d'avancer. Le film est un hommage poignant aux professionnel-le-s de santé qui naviguent entre plusieurs rôles et responsabilités, personnelle ou professionnelle, mettant en évidence leur résilience et leur force.



La review perso

Asma, étudiante en L2 :

« Merci au réalisateur d'avoir fait ce film, et d'avoir mis en avant les réelles conditions de travail des infirmiers et infirmières. Et merci à Sylvie pour la justesse des mots et pour son histoire qu'elle nous raconte avec sincérité. Je pense que beaucoup d'étudiant-e-s et professionnel-le-s se reconnaîtront à travers les dires de Sylvie. Nous pouvons voir la fatigue des professionnel-le-s mais en même temps l'envie de soigner et de venir en aide à ceux qui en ont besoin. »

Antoine, étudiant en L3 :

« J'ai beaucoup aimé ce film. Il montre avec fidélité la tension qui règne dans les hôpitaux ainsi que la réalité de terrain des professionnel-le-s de santé face à ce contexte étouffant. Ce film va changer ma manière de prendre en soin les patients. »

**Baptiste Meny, Vice-Président
en charge du Réseau
et de la Formation
Chann Philippe, Secrétaire
Générale en charge des
Relations Presse**



Gabriel,
infirmier.

S'engager auprès de ceux
qui se mettent au service
des autres, c'est ça être
assurément humain.



Assurément
Humain

TOUT UN MONDE À EXPLORER

Tranquiiiiiiiiiiiiiiiiiiiille,
la MACSF t'accompagne

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE -
PROTECTION JURIDIQUE

OFFERT⁽¹⁾

ASSURANCE HABITATION
ET COLOCATION

À PARTIR DE
5 €/MOIS⁽²⁾

MUTUELLE SANTÉ

À PARTIR DE
16 €/MOIS⁽³⁾

PRÊT ÉTUDIANTS

JUSQU'À
60 000 €⁽⁴⁾

PUBLICITÉ

Ensemble, *prenons soin* de demain 


Appli mobile


3233 Service gratuit
+ prix appel
ou 01 71 14 32 33

En savoir plus :



Suivez-nous sur :     

Et retrouvez toutes les petites annonces MACSF sur : 

DOCUMENT COMMERCIAL À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL, POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VOUS RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES OU AUX NOTICES D'INFORMATION.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Pendant vos études, hors internes et docteurs juniors, hors remplacements. (2) Offre valable pour les étudiants, internes et docteurs juniors sans condition d'âge pour un appartement ou une maison de 2 pièces principales en cas de location et 6 pièces principales en cas de colocation. Contenu de l'habitation jusqu'à 8 000 € en incendie et 4 000 € en vol. Pour cette offre, une pièce de 30 m² compte pour deux pièces. (3) Tarif (hors cotisation association ALAP) valable sur un contrat MACSF Générique jusqu'au 30/04/2024, sous réserve d'évolution des taxes, pour un étudiant en médecine ou chirurgie dentaire de moins de 41 ans, et de moins de 31 ans pour les autres études. (4) Sous réserve d'acceptation du dossier par notre partenaire financier et MACSF prévoyance. L'assurance emprunteur Décès, Incapacité, Invalidité est exigée par le prêteur. Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à partir de la signature de votre contrat de financement. MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - MACSF prévoyance - SIREN n° 784 702 375 - Sociétés d'Assurance Mutuelles - Entreprises régies par le Code des assurances - MACSF financement - Société de financement - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 8 800 000 € - 343 973 822 RCS NANTERRE - SIRET n° 343 973 822 00038 - MACSF assurances est mandataire exclusif en opérations de banque de MACSF financement - SIREN n° 775 665 631 - N° ORIAS 130 04 099 - Sièges sociaux : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX - Adresses postales : 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 40100 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - AMTT - S.A. au capital de 100 000 € détentrice de la marque Club Auto - 301 500 203 RCS NANTERRE - Mandataire non exclusif en opérations de banque et service de paiement de MACSF financement - N° ORIAS 070 35 228 - Siège social : 5 rue Vernet - 75008 PARIS - Association souscriptrice : ALAP - Siège social : 11 rue Brunel - 75017 PARIS.